



Agents des lycées :

**remerciés en parole...
Oubliés dans les
faits !**

Comme nous en avons l'habitude, nous sommes remerciés « chaleureusement » pour cette fin d'année dans un message du président Bertrand et de son équipe pour le travail accompli, et pour notre « engagement » en faveur du service public.

La CGT constate et dénonce que la politique menée en direction des agents des lycées est en contradiction avec ces belles paroles !

Sur les promotions et avancements 2021 :

- Des milliers d'agents promouvables laissés sur le carreau, avec un niveau de promotion ridiculement bas sur certains grades

Pour 2297 promouvables au grade ATP1 en lycées...47 promus (2,47%).

Pour 3181 promouvables en agent de maîtrise... 24 promus (0,75%).

- Les organisations syndicales et leurs élus en CAP ne sont plus consultés ni même informés en amont sur les listes, en dépit des demandes portées par l'intersyndicale

Quelles perspectives pour ces agents, souvent sur les métiers les plus pénibles, et pour certains à l'approche de la retraite ? Où est la reconnaissance du travail effectué, des concours, des missions ?

Sur les postes, les effectifs et les conditions de travail :

- 400 emplois permanents en moins dans les lycées depuis 2017 (source rapport social et rapport d'orientation budgétaire), en dépit des annonces du président Bertrand en 2016
- Des départs qui ne sont pas réouverts à la bourse à l'emploi
- 1459 agents sur des contrats temporaires en 2020, et seulement 138 déprécarisations
- Des économies budgétaires à tout prix, au détriment des conditions de travail des agents et de la qualité du service dans les établissements
- La question des effectifs absente des réflexions sur les conditions de travail (PACT)

Résultat une charge de travail qui pèse sur les équipes, certains sont épuisés... Mais qu'importe, ils vont nous apprendre à travailler ! Nous invitons les décideurs qui pensent qu'on peut effectuer le même travail avec moins d'effectifs à venir effectuer quelques jours l'entretien ou la restauration dans les établissements !

Sur les élections professionnelles

La Région choisit d'imposer le vote électronique aux élections professionnelles 2022 pour tous les agents de région, sans possibilité de vote à l'urne, alors que les agents de lycées n'ont pas d'équipement informatique professionnel individuel sur le lieu de travail. Une décision maintenue à marche forcée malgré l'avis défavorable des syndicats au comité technique (où est le "dialogue social" là dedans?).

Pour la CGT, la voix de tous les agents doit être entendue !

Sur le régime indemnitaire :

Dans le régime indemnitaire Hauts de France, 230 € brut d'écart entre un adjoint technique des sièges et un adjoint technique des établissements d'enseignement qui a pourtant des missions similaires, la même grille indiciaire, et le même employeur !

L'enquête réalisée par la CGT auprès de plus de 700 agents de lycées montrent que ceux-ci :

- ⇒ Estiment que le régime indemnitaire reste insuffisant
- ⇒ Souhaitent la reconnaissance de leur travail et une amélioration de leur pouvoir d'achat
- ⇒ Soutiennent à 97% la demande de la CGT d'alignement du RI des adjoints techniques des lycées sur celui des adjoints techniques des sièges et ports. Une majorité souhaite également garder le choix du cadre d'emploi.

Après les paroles de remerciements, à quand les actes?

En 2022, la CGT restera déterminée à agir et à porter avec vous nos revendications sur toutes ces questions !